

Extrait d'acte de naissance

Carnet de santé maternité (ou carnet de grossesse)

Mis à jour le 19 juillet 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Le carnet de santé maternité a pour but d'apporter une information claire sur le déroulement de votre grossesse.

De quoi s'agit-il ?

Le carnet de santé maternité (particuliers) a pour but :

- de vous donner une information sur le déroulement du suivi médical de votre grossesse, vos droits, vos obligations, les aides diverses,
- d'améliorer le suivi de votre grossesse et la communication avec et entre les professionnels de santé et sociaux qui vous suivront jusqu'à votre accouchement.

Contenu

Le carnet de santé maternité se présente en 3 parties :

- un livret d'accompagnement de la grossesse comportant des espaces d'annotations pour vous-même et les professionnels qui vous suivent,
- des fiches d'informations pratiques sur les examens à suivre, les soins, les services de préparation, les démarches à entreprendre, assortis de messages de prévention (conseils alimentaires, suivi dentaire...),
- un dossier prénatal de suivi médical à remplir par les professionnels de santé, qui peut être remplacé par le dossier de suivi médical utilisé dans leur réseau de soins.

Délivrance

Le carnet de santé maternité vous est envoyé gratuitement par votre département à l'issue du 1er examen prénatal (particuliers) obligatoire, avant la fin de votre 3^e mois de grossesse.

Consultation du carnet

Lors de chaque examen médical, le médecin ou la sage-femme consigne ses constatations et indications sur votre carnet de santé maternité.

Le carnet est votre propriété. Aucune personne, y compris le futur père, ne peut en exiger la communication. Les professionnels qui le consultent et qui y inscrivent des annotations sont soumis au secret professionnel.

Image not found

À noter

http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/note.jpg

À noter : le médecin peut informer le futur père de votre état de santé s'il le demande, dans le respect de la déontologie médicale.

Comment faire si...

- **J'attends un enfant**
- **Tous les «Comment faire si... (particuliers) »**

Pour en savoir plus

- Modèle national du carnet de santé maternité - 1.4 MB - Information pratique - Ministère chargé de la santé

Voir aussi...

- **Grossesse (particuliers)**

Références

- Code de la santé publique : article L2122-2 - Contenu et délivrance

- Arrêté du 7 juillet 2016 relatif au modèle et au mode d'utilisation du carnet de grossesse dit "carnet de santé maternité"



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F17365>